

Appel à projets

Bonus Qualité Innovation 2020

Contexte

Dans le cadre de sa politique d'innovation et de valorisation de la recherche, l'Université de Lille a la volonté d'amplifier son impact sur la société. Pour le versant socio-économique de l'impact, elle souhaite aider à transformer les résultats de recherche de ses unités en innovations technologiques mais aussi sociétales de demain : création de nouveaux produits ou de nouveaux services, mais aussi de nouvelles organisations dans les entreprises, de nouveaux usages etc.

Pour cela l'Université de Lille lance un appel à projets Bonus Qualité Innovation (BQI) qui s'adresse à l'ensemble des unités de recherche dont elle est tutelle. L'appel à projets est ouvert à toutes les domaines de recherche.

Objectif de l'appel à projets

L'objectif est d'accompagner les chercheurs :

- pour renforcer des résultats susceptibles d'être protégés en amont d'une publication (ce qui la plupart du temps permettra cette publication après protection) et transférés vers le monde économique, vers la société,
- pour élaborer des démonstrateurs de laboratoire apportant la preuve de concept « académique » d'une technologie ou d'un usage.

Typiquement, pour les domaines où cela est pertinent, dans l'échelle *TRL*¹ (, cela correspond au passage du niveau 2 au niveau 3 (preuve analytique ou expérimentale des principales fonctions et/ou caractéristiques du concept).

Les résultats obtenus à l'issue du projet devraient pouvoir faire l'objet d'un savoir-faire ou d'une protection par un brevet ou par le dépôt d'un logiciel ou d'une base de données. Dans certains cas très particuliers, les résultats de recherche pourront être matérialisés sous forme d'outils didactiques à destination d'un public cible (serious game, mallette pédagogique, outils d'éducation thérapeutique, ...).

¹ TRL : *Technology Readiness Level* :

TRL Techno : https://fr.wikipedia.org/wiki/Technology_readiness_level

TRL SHS : échelle TRL Sciences Humaines et Sociales

Les résultats obtenus pourront alors être soit :

- maturés par la SATT Nord (www.sattnord.fr) avant transfert à une entreprise existante ou à une nouvelle entreprise (création d'une activité) ;
- transférés directement à une entreprise existante, le transfert devant permettre à celles-ci d'obtenir un avantage compétitif en répondant à des enjeux stratégiques de développement.

Procédure

Un montant global de 50 k€ a été réservé pour cet appel à projets, ce qui pourrait permettre le financement de 4 à 5 projets.

La durée des projets est de 1 an. Le budget alloué, d'un montant maximal situé d'environ 10 000 euros devra être consommé au cours de l'année 2020. Il pourra être constitué de dépenses relatives à du petit équipement, du fonctionnement, des indemnités de stage, des missions ou du salaire. Les dépenses de salaires ne pourront pas excéder 5 000 euros TTC sur l'année.

Les propositions (voir dossier de candidature joint) comporteront le résumé du projet, un bref état de l'art, l'état actuel des recherches de l'équipe postulante, les objectifs à atteindre ainsi qu'une identification des éventuels verrous, un calendrier, un descriptif de l'équipe (personnes impliquées, % de temps) ainsi que le budget prévisionnel.

L'avis de la direction de l'unité de recherche du porteur de projet est demandé.

Les dossiers seront examinés par les Chargés de Mission Valorisation-Innovation, le Vice-président Recherche et la Vice-présidente Valorisation-Innovation, avant passage en Commission Recherche.

NB 1 : Un court rapport (2 à 3 pages) faisant état des travaux menés, des perspectives de valorisation et de transfert et des dépenses effectuées, sera à fournir à l'issue du projet.

Critères d'évaluation

Les dossiers seront sélectionnés par la Commission Recherche, après évaluation sur la base des critères suivants :

- l'adéquation avec les objectifs de l'appel à projets
- la qualité scientifique des premiers résultats acquis
- la maturité de la technologie (TRL) ou des résultats de recherche de façon plus générale
- le potentiel de valorisation
- le développement potentiel de partenariats
- l'effet de levier estimé du financement BQI sur l'obtention d'autres financements
- l'impact sur l'activité de recherche de l'unité de recherche
- la crédibilité du programme de développement et du calendrier

NB 2 : Pour être éligible, un projet ne devra pas avoir fait l'objet d'une instruction par la SATT Nord ayant abouti à une pré-maturation ou une maturation.

Calendrier

- Date d'ouverture de l'appel à projets BQI 2020 : 1^{er} octobre 2019
- Date limite de clôture de soumission des dossiers : 4 novembre 2019
- Passage en Commission Recherche : 28 novembre 2019
- Réponses aux porteurs de projet : 4 décembre 2019
- Début du financement : janvier 2020
- Fin du financement : fin décembre 2020 - factures acquittées
- Remise du rapport d'activité : 15 mars 2021

NB 3 : Les dossiers en anglais sont acceptés.

**Les projets devront être transmis à l'aide du formulaire joint,
au plus tard le 4 novembre 2019 à 17.00
à l'adresse : valo-recherche@univ-lille.fr**

Les candidatures incomplètes ou transmises au-delà de cette date ne seront pas considérées.